

**BULLETIN D'ENGAGEMENT DOUBLURE COMPETITION  
MONTEE HISTORIQUE DE LUCERAM 2020**

**PILOTE**

NOM:
PRENOM:
NATIONALITE:
N° PERMIS : <span style="float:right">DELIVRE LE:</span>
ADRESSE:
CODE POSTAL: <span style="float:right">VILLE:</span>
TEL: <span style="float:right">E-MAIL:</span>

**PASSAGER**

NOM:
PRENOM:
ADRESSE:
CODE POSTAL: <span style="float:right">VILLE:</span>
TEL: <span style="float:right">E-MAIL:</span>

**VEHICULE**

MARQUE:
MODELE:
IMMATRICULATION: <span style="float:right">ANNEE:</span>
CYLINDREE EXACTE: <span style="float:right">TYPE:</span>

<input type="checkbox"/> <b>Prix Public avant 11/09/2020</b> : 110 Euros	<input type="checkbox"/> <b>Prix Membre ACN</b> : 100 Euros
<input type="checkbox"/> <b>Prix Public</b> : 120 Euros	
<i>Cochez le prix applicable à votre inscription</i>	

<input type="checkbox"/> Je soussigné, demande à participer à la Doublure Compétition de la Montée Historique de Luceram
<input type="checkbox"/> <b><u>J'ai pris connaissance du règlement spécifique de la Doublure de Compétition</u></b>
<input type="checkbox"/> Je joins le montant de mon engagement (chèque à libeller à l'ordre de : AUTOMOBILE CLUB DE NICE ET CÔTE D'AZUR) à mon bulletin d'engagement et je retourne l'ensemble de mon dossier au club
Le pilote <span style="float:right">Signature</span>

**Engagement Doublure Compétition (Véhicules sans Contrôle Technique)**

► **La Montée historique de Luceram se déroulera le 11 Octobre 2020.** Elle est organisée par l'Automobile Club de Nice, sous l'égide de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque

► **Epreuve de démonstration non chronométrée, sans classement,** elle s'effectue sur route fermée et est réservée :

Aux Véhicules de compétition de **plus de 30 ans**, non immatriculés, en doublure de la Montée Historique. Les véhicules devront être conforme en tout point avec les **RTS (article 4.2.1 à 4.2.5) (FFSA)** L'équipement vestimentaire prévu à l'article 4.3 est obligatoire.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

► **Les séances d'essais**

■ le matin de 09h00 à 12h00, suivant les possibilités

► **Les séances de démonstration**

■ l'après-midi, de 14h00 à 18h00

► **Les participants doivent se présenter à partir de 08h00 à Lucéram** (Alpes-Maritimes), pour les formalités.

► **Pièces à produire pour la validation de l'inscription**

- permis de conduire valide du pilote / des pilotes
- certificat médical de moins de 6 mois (ou une licence pilote FFSA 2020)
- carte grise du véhicule (si applicable)
- autorisation de prêt si le propriétaire n'est pas à bord
- attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- photo et palmarès éventuel du véhicule

► **L'équipement obligatoire**

- Voir Chapitre 3.2 du règlement de la montée.
- publicité de l'organisateur sur le véhicule

► **Le parcours**

- RD 2566 de Lucéram au Col St Roch(5km)

AUTOMOBILE CLUB DE NICE ET CÔTE D'AZUR

11 OCTOBRE 2020

20<sup>e</sup>

Montée  
Historique  
de LUCÉRAM  
PEÏRA-CAVA



DÉMONSTRATION DE VÉHICULES HISTORIQUES ORGANISÉE PAR L'AUTOMOBILE CLUB DE NICE

MÉMORIAL JEAN-CLAUDE ACCABBO

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SUR

[WWW.AUTOMOBILECLUBDENICE.COM](http://WWW.AUTOMOBILECLUBDENICE.COM)



EN PARTENARIAT AVEC LA  
MUNICIPALITÉ DE LUCÉRAM



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES  
VÉHICULES D'ÉPOQUE

## Extrait Règlement Doublure Compétition—Montée Historique de Lucéram 2020

### 3.2.2 Vérification des véhicules de compétition

#### 3.2.2.1 RFT et Ceintures de sécurité

- Le système RFT (retenue frontale de tête) homologué FIA est obligatoire pour : Tous les véhicules (voitures T / CT et GT / GTS construites ou homologuées) à partir de la période I (1977)
- Toutes voitures ouvertes (monoplaces et bi-place) construites à partir de la période IR (1977) sauf les Formule FORD. Les Formules FORD construites à partir de la période JR (1983)
- Le montage d'un harnais homologué est obligatoire portant les normes FIA suivantes, selon les périodes et le type de véhicule :
- Véhicules avec RFT obligatoire : harnais 5 ou 6 sangles, norme FIA 8853/98
- Véhicules sans RFT obligatoire : harnais 4 sangles, 4 points, norme FIA 8854/98

#### 3.2.2.2 Extincteur

Un extincteur "système embarqué" en cours de validité est obligatoire selon la liste N O 16 de la FIA.

#### 3.2.2.3 Armature de sécurité

Les véhicules à partir de 1962 jusqu'à plus de 30 ans doivent disposer d'un arceau selon le document FFSA " Minima pour structure de sécurité" sauf spécificité prévue en cas d'homologation de l'armature par la FIA ou une ASN.

#### 3.2.2.4 Sièges

Voitures avec RFT : siège adapté au port du HANS, homologué selon la liste N O 12 de la FIA en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.

Toutes les autres voitures : siège origine ou homologué (Voir fiche d'homologation de la voiture) ou FIA valide selon la liste technique N O 12 de la FIA en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. Pour les Périodes JI siège homologué selon la liste technique NO 12 de la FIA en cours de validité.

#### 3.2.2.5 Réservoir de carburant

Voir réglementation technique FFSA

#### 3.2.2.6 : Equipements et vêtement de protection des participants.

L'équipement minimum obligatoire sera :

Un casque homologué selon les normes édictées par la fédération délégataire. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé,

Les sous-vêtements (teeshirt manches longues) ignifugés,

Chaussures norme FIA 8856/2000

Une combinaison ignifugée homologuée, norme FIA 8856/2000,

Des gants norme FIA 8856/2000,

Système RFT selon les dispositions de l'article 3.2.2.1

Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, sont interdits